



# Le reboisement de Cambolle



Les travaux de la déviation sud-ouest d'Évreux se poursuivent. En parallèle, des mesures environnementales sont mises en œuvre conformément à l'autorisation environnementale, délivrée par l'arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/2021-110, qui cadre le projet, notamment sur l'aspect du respect de l'environnement. Parmi ces prescriptions, la DREAL s'est engagée à reboiser 50 ha afin de compenser le défrichement de 22,5 ha nécessaires à la réalisation de l'infrastructure. L'arrêté préfectoral prévoit que pour chaque hectare déboisé, 2 ha seront replantés, avec 5 ha supplémentaires dédiés à la préservation des habitats et des zones de chasse des chauves-souris, de l'écureuil roux et de nombreuses espèces d'oiseaux.

En 2015, une première mesure compensatoire à hauteur de 24,5 ha, a été mise en œuvre sur le site dit de « La queue d'hirondelle », qui suit son développement de manière pérenne. A l'hiver 2025, la DREAL a porté une seconde mesure compensatoire de reboisement sur le secteur de Cambolle à hauteur de 6,55 ha.

Situé sur les communes de Parville et d'Évreux, le boisement compensatoire de Cambolle constitue l'un des volets majeurs des mesures environnementales compensatoires liées à la déviation sud-ouest d'Évreux. Initialement prévu sur 11 ha, il a été redimensionné à 6,55 ha pour des raisons d'adaptation aux contraintes du site, notamment liées à la proximité du centre hospitalier Seine-Eure et des contraintes en cas de survol d'hélicoptères, à la réservation d'une partie de la superficie initiale pour un futur projet porté par Évreux Portes de Normandie ainsi qu'à la préservation de certaines essences déjà présentes sur la zone est qu'il a été préférable de maintenir.





Le reboisement de Cambolle, entièrement conçu pour s'adapter aux spécificités du terrain, a débuté le 12 février 2025. Ce projet est le fruit d'une collaboration efficace entre la DREAL Normandie, la ville d'Évreux et l'Office National des Forêts (ONF). Il est réalisé par la société Alliance Forêt Bois.

Le site est structuré en quatre zones (voir plan ci-dessous). Les essences de chacune des zones ont été sélectionnées pour mieux s'adapter au climat d'aujourd'hui et de demain.

Le site est structuré en quatre zones :

**Zone 1 : 31 524 m<sup>2</sup>**

composée principalement de chênes chevelus et d'érables ;

**Zone 2 : 20 056 m<sup>2</sup>**

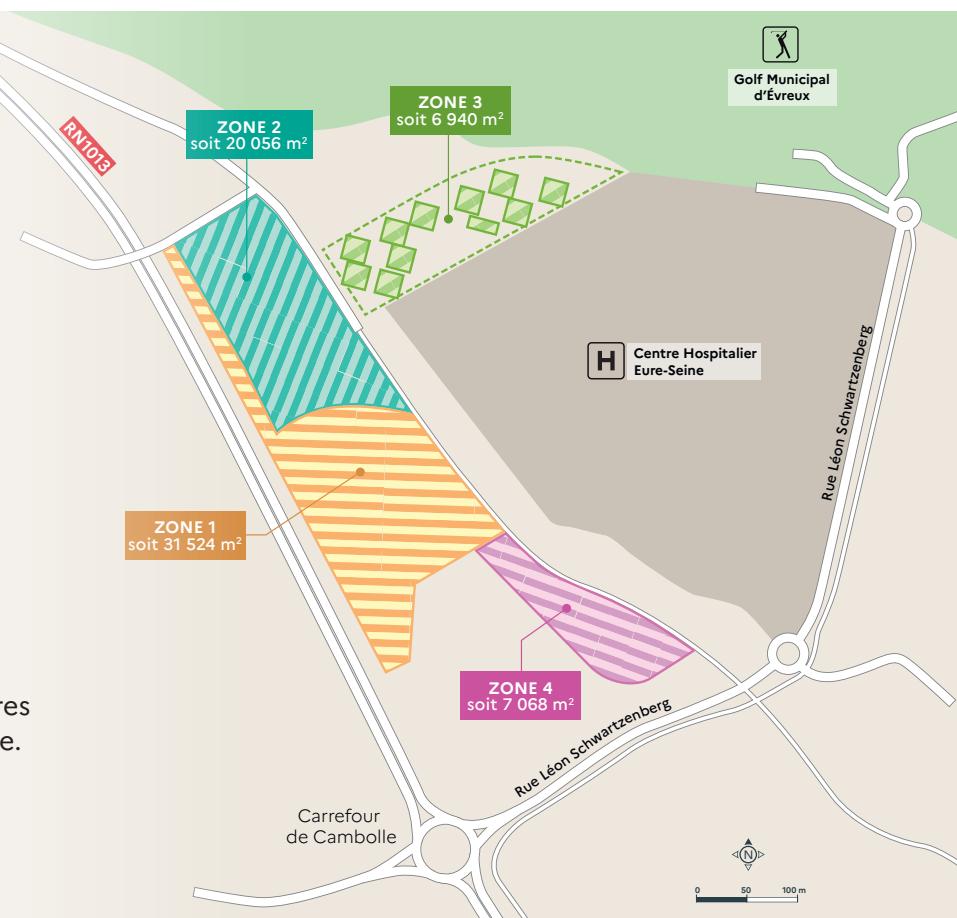
composée principalement de chênes sessiles et de charmes ;

**Zone 3 : 18 240 m<sup>2</sup>**

composée principalement de chênes pubescents et d'érables planes ;

**Zone 4 : 7 068 m<sup>2</sup>**

La partie nord de cette parcelle a fait l'objet de plantations d'espèces basses (genêt, troène), sans arbre de hauts jets, afin de permettre le survol des hélicoptères desservant le centre hospitalier Eure-Seine. Cette spécificité s'inscrit également dans la démarche d'adaptation du projet aux contraintes du site.



La DREAL, assistée par l'ONF, assurera le suivi de l'entretien et du développement de ce boisement afin de s'assurer de sa pérennité dans le temps.

## La poursuite des mesures compensatoires

Le secteur de Cambolle fait partie des trois sites de compensation identifiés au sein de l'autorisation environnementale de la déviation sud-ouest d'Évreux. Outre Cambolle, deux autres sites sont identifiés au sein de l'arrêté pour la réalisation de boisements compensatoires :

- **La Queue d'Hirondelle**, un site de 24,5 ha, à cheval sur Évreux et Saint-Sébastien-de-Morsent, dont les replantations ont déjà été réalisées en 2015.
- **La base aérienne 105**, un site de 14,5 ha situé sur la commune de Gauciel, en phase de conception.

Pour atteindre l'objectif global de 50 ha de compensation, la DREAL poursuit sa recherche **d'un quatrième site**, nécessaire au respect de son engagement en termes de superficies et faisant suite à la réduction de superficie sur le site de Cambolle.



Plus d'informations :

[www.deviation-evreux.fr](http://www.deviation-evreux.fr)

Posez vos questions à :

[deviation.evreux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:deviation.evreux@developpement-durable.gouv.fr)

